



1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

33 5842 04 VÍZKÚTFÚRÓ

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

PUISATIER

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- La personne ayant acquis la qualification professionnelle est capable de/d' :
- préparer:
 - = les procédés d'approbation de la fontainerie ou de la liquidation de puits hydrauliques auprès des autorités professionnelles ;
- analyser:
 - = les phases de la planification et du sondage de prospection, interpréter les documents de réalisation ;
- appliquer:
 - = les méthodes d'examiner les nappes phréatiques pour des fins de fontainerie, analyser les caractéristiques de production et de qualité, procéder à l'échantillonnage ;
 - = la méthode prescrite du curage de la nappe ;
- systématiser et de caractériser:
 - = les types différents d'équipements de forage et auxiliaires ;
- définir:
 - = la technologie convenable de forage du point de vue technique et de rentabilité, les matériaux, les additifs, les moyens et les machines y afférents ;
- procéder:
 - = au mesurage des paramètres qualitatifs et quantitatifs des puits, ainsi qu'à l'administration des résultats ;
 - = à l'utilisation des équipements et des outils de forage lors des travaux de réalisation, ainsi que des installations auxiliaires ;
 - = aux activités techniques et administratives concernant la fontainerie, la mise en service, la gestion, la réhabilitation et la liquidation de puits hydrauliques ;
 - = à la caractérisation et à la mise en valeur de la construction des puits et de ses ouvrages d'art ;
 - = à la gestion sécurisée des événements d'avarie survenus au cours du forage ;
 - = à la réalisation des opérations administratives du lieu de travail conformément aux prescriptions en son contenu en en due et bonne forme.

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

5379 Puisatier

(*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</p> <p>Pour les qualifications professionnelles relevant du domaine du Ministère de l'Environnement et d'Affaires Hydrauliques, la commission spéciale indépendante chargée par le Ministère, instituée par qualification professionnelle.</p>																								
<p>Niveau du certificat (national ou international)</p> <p>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ): 33 Qualification professionnelle de niveau secondaire donnant droit à occuper un emploi exigeant un travail manuel, qui se base sur les compétences d'entrée définies par les exigences professionnelles et d'examen ou sur une formation scolaire attestée par l'achèvement de la dixième année.</p> <p>Code ISCED97: 3CV</p>	<p>Echelle de notation/Exigences aux examens</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;">Echelle pentatonique:</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">5</td> <td style="width: 30%;">très bien</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">4</td> <td>bien</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">3</td> <td>moyen</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">2</td> <td>passable</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">1</td> <td>insuffisant</td> </tr> </table> <p>Un examen professionnel a lieu à l'issue de la formation professionnelle</p> <p>Parties de l'examen professionnel: - Théorie professionnelle - Stage professionnel</p> <p>Pour réussir à l'examen professionnel, une mention passable doit être obtenue en théorie professionnelle et au stage professionnel.</p>	Echelle pentatonique:	5	très bien		4	bien		3	moyen		2	passable		1	insuffisant									
Echelle pentatonique:	5	très bien																							
	4	bien																							
	3	moyen																							
	2	passable																							
	1	insuffisant																							
<p>Mention de série du certificat:</p> <p>PT K</p> <p>son numéro d'ordre:</p> <p>123456</p> <p>Date de délivrance du certificat:</p> <p>2023.09.14</p>	<p>Intitulés des matières théoriques et pratiques et leurs notes selon l'échelle pentatonique</p> <p>1. Les résultats des matières d'examen professionnelles-pratiques, exprimés en notes</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="2">Sujets/matières à l'examen écrit</td> </tr> <tr> <td style="width: 80%;">Connaissances professionnelles</td> <td style="width: 20%; text-align: center;">5</td> </tr> <tr> <td>Note obtenue à l'examen écrit</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Sujets/matières à l'examen oral</td> </tr> <tr> <td>Connaissances professionnelles</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> <tr> <td>Connaissances d'hydrogéologie</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> <tr> <td>Protection de travail, prévention des accidents de travail</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> <tr> <td>Note de théorie professionnelle</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> <tr> <td colspan="2">2. Evaluation des connaissances pratiques professionnelles</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Matières à l'examen pratique</td> </tr> <tr> <td>Épreuve d'examen: (construire un puits de faible profondeur, travail commun)</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> <tr> <td>Note de pratique professionnelle</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> </table>	Sujets/matières à l'examen écrit		Connaissances professionnelles	5	Note obtenue à l'examen écrit	5	Sujets/matières à l'examen oral		Connaissances professionnelles	5	Connaissances d'hydrogéologie	5	Protection de travail, prévention des accidents de travail	5	Note de théorie professionnelle	5	2. Evaluation des connaissances pratiques professionnelles		Matières à l'examen pratique		Épreuve d'examen: (construire un puits de faible profondeur, travail commun)	5	Note de pratique professionnelle	5
Sujets/matières à l'examen écrit																									
Connaissances professionnelles	5																								
Note obtenue à l'examen écrit	5																								
Sujets/matières à l'examen oral																									
Connaissances professionnelles	5																								
Connaissances d'hydrogéologie	5																								
Protection de travail, prévention des accidents de travail	5																								
Note de théorie professionnelle	5																								
2. Evaluation des connaissances pratiques professionnelles																									
Matières à l'examen pratique																									
Épreuve d'examen: (construire un puits de faible profondeur, travail commun)	5																								
Note de pratique professionnelle	5																								
<p>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</p> <p>Le certificat donne accès à l'enseignement secondaire (formation professionnelle)</p>	<p>Accords internationaux</p>																								
<p>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle (numéro du registre du programme accrédité)</p>																									
<p>Base légale</p> <p>Loi LXXVI de l'année 1993 sur la formation professionnelle, Arrêté n° 27/2001 (VII. 27.) du Ministère de l'Éducation portant modification de l'Arrêté n° 7/1993 (XII. 30.) du Ministère du Travail relatif à la Liste nationale des formations, Arrêté 26/2001 (VII. 27.) du Ministère de l'Éducation portant sur les règles générales et la procédure de certification professionnelle, Décret no 16/1996 (du 17/05) KHVM portant sur les requis à l'examen et à la pratique du métier du puisatier.</p>																									

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 50 % Pratique: 50 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		2 ans

Niveau d'entrée requis:

- achèvement de la dixième année
- soumission à un examen médical de santé générale et d'aptitude au travail

Informations complémentaires:

MATIERES OBLIGATOIRES DE THEORIE PROFESSIONNELLE
Remplit par organisateur d' examen.

MATIERES OBLIGATOIRES DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE
Remplit par organisateur d' examen.

Information complémentaire (y compris la description de la méthode nationale de qualification):

Le système de qualification est fondé sur les exigences professionnelles et d'examen établies selon des critères et structure uniformes, prévues par la législation. Elles comprennent les éléments suivants:

- le numéro d'identification, l'intitulé de la qualification professionnelle tels qu'ils figurent dans la Liste Nationale des Formations (OKJ) et le numéro FEOR y associé (FEOR – Systeme de classification type des professions),
- les pré-requis scolaires et professionnels nécessaires pour la formation, les exigences en matière d'aptitude à la profession et de compétences professionnelles, ainsi que la pratique requise,
- l'emploi, l'activité les plus caractéristiques auxquels la qualification professionnelle donne accès, ainsi que la description sommaire du métier, la liste des qualifications professionnelles proches,
- la durée de la formation nécessaire pour obtenir la qualification professionnelle, le nombre d'heures maximum, la part de la formation théorique et pratique, le nombre d'années de formation professionnelle à l'école de formation professionnelle, la durée de la formation professionnelle initiale, la possibilité d'organiser un examen de niveau permettant d'évaluer l'efficacité de la formation pratique,
- les exigences professionnelles de la qualification professionnelle,
- les exigences relatives à l'examen professionnel.

Les exigences professionnelles et d'examen sont qualifiées par les commissions des groupes de métiers de la Liste Nationale des Formations et par le Conseil National de la Formation Professionnel, puis elles sont publiées dans une règle juridique.

Accès aux exigences professionnelles et d'examen : <http://www.nive.hu>

Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.

Centre national de référence– NSZFH – <http://nrk.nive.hu>

Chef de l'organisateur d'examen:
Date de délivrance: 2023.09.14

CACHET